



Parution de Février 2012



N'hésitez pas à nous suivre ! Nous mettons à disposition des informations qui pourraient vous être utiles !

Facebook : [Acef Rive-Sud de Québec](#)

Twitter : [#acefrsq](#)



## HAUSSE DE LOYER : MODE D'EMPLOI

Entre janvier et mars, un grand nombre de locataires recevront un avis de hausse de loyer. D'emblée, il faut savoir qu'un loyer ne peut être haussé qu'une seule fois par période de douze mois et **que tous les locataires ont le droit de refuser une augmentation de loyer tout en demeurant dans leur logement pour une nouvelle année.**

Lorsqu'un propriétaire désire hausser le loyer ou effectuer une modification aux conditions du bail, celui-ci doit envoyer un avis écrit dans les délais obligatoires prévus par la loi. Dans le cas d'un bail de douze mois, l'avis doit parvenir au locataire entre 3 et 6 mois avant la fin du bail. Ainsi, pour les baux se terminant le 30 juin 2012, l'avis doit être envoyé entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2012.

Suite à la réception d'une demande de hausse de loyer ou de modification aux conditions du bail, un

locataire dispose **d'un mois** pour : accepter la modification, déménager ou refuser tout en renouvelant son bail.

Si un locataire refuse une hausse ou une modification au bail mais veut demeurer dans le logement, le propriétaire devra s'adresser à la Régie du logement afin de faire fixer le montant du loyer. Toutefois, si le locataire et le propriétaire parviennent à une entente qui satisfait les deux parties, une démarche à la Régie ne sera peut-être pas nécessaire.

L'ACEF Rive-Sud de Québec est là pour aider les locataires à estimer ce que peut représenter une hausse de loyer raisonnable. Il suffit de communiquer avec le service d'aide aux locataires de l'organisme au 418-835-6633/1-877-835-6633.

Afin d'informer les locataires de leurs droits et obligations, un dépliant en format PDF est disponible sur notre site internet au : [http://www.acefrsq.com/int/serv\\_loc.html](http://www.acefrsq.com/int/serv_loc.html) et un atelier gratuit sur les hausses de loyer aura lieu le 7 mars 2012 à 19h00. L'inscription est obligatoire. Venez en grand nombre !



Depuis 2010, l'ACEF est l'un des fiers collaborateurs du Programme d'Information aux aînés (PIA) sur le choix d'un milieu de vie, instauré par l'Association québécoise de défense des droits des personnes

retraitées et préretraitées (AQDR) Lévis-Rive-Sud.

Agir en amont en incitant une réflexion sur des sujets souvent considérés tabous ou banalisés, comme le sont les questions d'argent et de la perte d'autonomie est primordial. Nous espérons donc que ce programme

d'information permettra une plus grande accessibilité à l'information pertinente pour les aînés et leurs proches, pour qu'ensuite mieux outillés, ils puissent effectuer des choix éclairés.

Le programme d'information aidera les participants de mieux faire face aux périodes de transition de la vie : besoin de soutien, deuil, changement de revenu et autres. Il facilitera également l'évaluation des besoins actuels et futurs quant au milieu de vie ainsi que l'identification des moyens pour répondre à ces besoins, aussi bien en demeurant chez soi qu'en envisageant la vie en résidence pour personnes aînées.

Depuis son lancement, le programme cumule plus de 220 participations aux divers ateliers.

Vous pouvez consulter un résumé de la formation et le calendrier 2012 sur le site Internet de l'AQDR Lévis-Rive-Sud (<http://www.aqdr-levis.org/pia.htm>) ou avoir l'information par téléphone au **418-835-9061**.

## L'année 2011, vue par vous...

### Le meilleur et le pire du monde de la consommation en 2011 selon l'ACEF

Dans le cadre de son bilan annuel, l'Union des consommateurs, dont est membre l'ACEF Rive-Sud de Québec, publie les résultats de son coup de sonde maison auprès des consommateurs à qui elle a demandé, pendant les Fêtes, de voter pour le meilleur et le pire dossier qui ont marqué le monde de la consommation en 2011.

#### Prix Orange: le Projet de loi 24 pour lutter contre le surendettement

Le projet de loi 24, déposé à Québec, arrive en tête des bons coups de 2011 avec un peu plus de 50% du vote des participants. Rappelons qu'il s'agit de dispositions pour lutter contre le surendettement des ménages. Les principaux buts sont de responsabiliser les prêteurs, de mieux encadrer la publicité sur le crédit et de hausser graduellement le paiement minimum mensuel sur le solde des cartes de crédit.

#### Prix Citron: les assauts que subit le pouvoir d'achat des consommateurs

Un peu moins de 32% des répondants ont désigné les assauts à leur portefeuille comme le pire élément de 2011 en consommation: hausse du prix des aliments, de l'énergie, du coût des dettes, etc., sans compter les problèmes économiques planétaires qui ne semblent pas vouloir se résorber.

Au second rang, avec 24% des voix, se retrouvent les compagnies de téléphonie cellulaire. On leur attribue

notamment le nombre record de plaintes générées par des consommateurs insatisfaits.

Parmi les autres suggestions faites par les consommateurs pour le palmarès des «pires coups», mentionnons:

- la corruption et la collusion dans la construction ;
- la hausse de la TVQ ;
- les «compteurs intelligents» d'Hydro-Québec ;
- l'enrichissement des plus riches, ce qui engendre l'aggravation de la pauvreté ;
- la privatisation de notre système de santé ;
- la hausse des frais en télécommunication: internet, téléphone maison et télédistribution ;
- la «taxe santé» qui passera à 200\$ en 2012 ;
- le service à la clientèle des entreprises de plus en plus informatisé ;
- les augmentations de tarif du transport en commun ;
- la sous capitalisation des fonds de pension de grosses compagnies ;
- les vitesses de navigation d'Internet, moins élevées que celles qui sont annoncées ;
- le retrait du Canada des accords de Kyoto ;

Quelques autres suggestions du côté des «bons coups»:

- les indignés
- la commission d'enquête sur la construction

Consommateurs: [voir le résultat du vote](#)

---



## À VOTRE AGENDA

Voici l'horaire des ateliers à venir :

### **Budget Finances personnelles**

6 mars à 19h

Initiation au budget par une méthode simple et complète

Lieu : 33 rue Carrier, Lévis. 10\$ par personne (incluant guide budgétaire)

### **Hausse de loyer**

7 mars à 19h

Barèmes de la Régie du logement, calculs de l'augmentation et procédures de réponses.

Lieu : 33 rue Carrier, Lévis. Gratuit.

### **Budget Express (logiciel)**

3 avril à 19h

Atelier sur une méthode budgétaire informatisée simple, mais complète

Lieu : 33 rue Carrier, Lévis. 30\$/ personne (logiciel compris)

Vous pouvez consulter la liste complète des ateliers sur notre site à l'adresse suivante :

[http://www.acefrsq.com/int/form\\_atel.html](http://www.acefrsq.com/int/form_atel.html)

Nous vous prions de vous inscrire à l'avance à l'adresse suivante :

[acef@acefrsq.com](mailto:acef@acefrsq.com) ou au 418-835-6633 (ou

1 877 835-6633). Merci.



### **9<sup>e</sup> édition du « Prix du cœur de la publicité »**

Pour cette 9<sup>e</sup> édition, l'équipe de l'ACEF Rive-Sud de Québec a décidé d'actualiser l'identité visuelle du concours en modifiant le logo, ainsi que le site internet. Jean-François Guérard et Esther Laliberté, de l'agence [Niveau 5](#), ont réalisé le nouveau matériel dynamique et haut en couleur ! La nouvelle plateforme d'inscription

et de vote, entièrement en ligne, permet aux professeurs et animateurs de s'inscrire jusqu'à la fin du concours. Le matériel pédagogique est téléchargeable à partir du site internet. Il est aussi possible de visionner les publicités à même le site.

Comme l'année dernière, 8 publicités ont été choisies par le comité du concours, composé de Marie-Christine Beaulé de Centraide Québec-Chaudière-Appalaches, de Françoise Guay de l'Office de la protection du consommateur puis de Claude Cossette, professeur en publicité à l'Université Laval. Cette activité pédagogique continue de susciter l'intérêt chez les professeurs et animateurs jeunesse. Jusqu'à maintenant, 95 écoles, 31 maisons de jeunes et 2 carrefours jeunesse-emploi participent, pour un total de 9501 jeunes inscrits au concours. De plus, ces jeunes peuvent interagir entre eux et commenter les publicités via le site Internet et les réseaux sociaux des Prix du cœur.



De plus, le concours compte un volet grand public où tous et chacun peut aller visionner les publicités puis voter pour sa pub « Cœur d'or » et « Cœur de pierre ». Afin d'inciter les gens à voter, les affiches et les publicités publiées dans le journal *Voir* de Québec sont munies d'un « Code QR » (un code barre que l'on peut scanner avec les téléphones intelligents) qui permet aux internautes de se rendre rapidement sur la page du concours : [www.prixducoeurdelapub.com](http://www.prixducoeurdelapub.com). Le vote en ligne sera ouvert jusqu'au 31 mars 2012. Allez votez!

---



## Programme Éconologis : faible demande dans le Grand Lévis

Pour une seconde année, le service d'efficacité énergétique Éconologis est peu utilisé, particulièrement dans la région de Lévis. Au 14 février 2011, nous n'avons effectué que 130 visites

dont les 2/3 auprès de locataires. Alors que 34% de la population de Chaudière-Appalaches demeurent dans la nouvelle ville de Lévis, nous n'y avons réalisé que 15% de nos visites. Une méconnaissance du programme ?

[Le programme du ministère des Ressources naturelles et de la Faune \(MRNF\) Éconologis](#) comporte deux volets totalement gratuits. Le premier inclut une inspection du logis, des conseils personnalisés d'efficacité énergétique,

etc. Le deuxième volet prévoit la pose de thermostats électroniques, sous certaines conditions.

L'ACEF Rive-Sud de Québec invite les ménages à s'inscrire rapidement pour obtenir ce service gratuit. Pour bénéficier du programme Éconologis, il suffit de recevoir une facture d'énergie pour le chauffage du domicile et de respecter les seuils de revenu. Par exemple, le revenu total admissible d'une personne seule ne doit pas dépasser 22 637\$ en 2010, 28 182\$ pour 2 personnes, 34 646\$ pour 3 personnes, etc. De plus, les personnes ne doivent pas avoir reçu la visite Éconologis au cours des 5 dernières années à la même adresse.



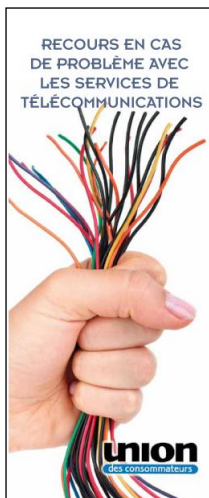
Service gratuit en efficacité énergétique de septembre à mars  
energie@acefrsq.com 418.835.6633 #3 1.877.835.6633 #3

## CONSEILS TRUCS & DÉCOUVERTES

### Problème avec les services de télécommunications ?

Grâce au soutien financier de l'Office de la protection du consommateur, l'Union des consommateurs, en collaboration avec ses membres (ACEF), vient de produire un nouveau dépliant : «Recours en cas de problèmes avec les services de télécommunications».

Voici quelques renseignements essentiels qui vous permettront de mieux faire valoir vos droits et pourront faciliter la résolution d'un conflit éventuel avec vos fournisseurs de services de télécommunications.



### SERVICES VISÉS

- Téléphonie résidentielle (filaire ou IP) et ses services optionnels (services Étoiles, boîte vocale, afficheur, services 1 900, etc.);
- Téléphonie sans fil (appareils, forfaits, options, etc.);
- Accès Internet;
- Appels interurbains, dont les cartes d'appel interurbain.

Généralement, seuls les services de téléphonie résidentielle offerts dans les régions où il n'existe aucune concurrence sont réglementés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Le CRTC ne réglemente donc pas les services suivants fournis aux consommateurs: interurbains, Internet, téléphonie sans fil.

Pour savoir si votre service de téléphonie résidentielle est réglementé ou non, communiquez avec votre fournisseur ou consultez la [liste des localités qui ne sont plus soumises à la réglementation](#).

Les dispositions de la Loi sur la protection du consommateur qui touchent les services de télécommunications s'appliquent aussi aux services de télédistribution par câble ou par satellite.

Vous pouvez vous le procurer à l'ACEF ou le télécharger sur le site de l'Union à l'adresse suivante : <http://uniondesconsommateurs.ca/docu/telecom/DepliantRecoursTelecom.pdf>



## L'impôt sur le revenu : ce qu'il est bon de savoir

Lors d'une formation sur l'impôt donnée par une employée de Revenu Québec, nous lui avons posé quelques questions dont les réponses vous seront certainement utiles.

### -Pour quels programmes est-ce important de déclarer tout changement de situation ?

Il est important de déclarer les changements de situation (situation conjugale, changement d'adresse, ...) dans le rapport d'impôt de chaque année.

Cependant, pour les programmes sociaux offrant des versements anticipés (frais de garde, crédit d'impôt pour solidarité, prime au travail, maintien à domicile,...), il est important de déclarer tout changement dans le mois suivant ledit changement, pour que le montant des versements s'ajuste en conséquence. Cela afin d'éviter de rembourser des montants, advenant un trop versé de ces sommes.

La seule exception est lors de la naissance d'un enfant, c'est la Régie des rentes qui en informe Revenu Québec. Sachez que les programmes sociaux sont rétroactifs et que toute modification affectera les montants des primes.

### -Les calculs pour l'allocation logement se font-ils aux trois mois ou à l'année ?

Le calcul se fait à chaque année, à moins d'un changement de situation. Il faut demander le formulaire à Revenu Québec, avant le mois de septembre, et le retourner dans les 45 jours.

### -Dans quelles situations est-il avantageux de fractionner son revenu, pour un couple ?

Le fractionnement du revenu, à Revenu Québec, ne concerne que les revenus de retraite et d'assurance vie. Cela permet de répartir les revenus d'un ménage afin de diminuer l'impôt à payer. Pour les REER/FERR, le fractionnement est possible à partir de 65 ans. N'oubliez pas de remplir l'annexe Q du rapport d'impôt.

### -Comment se fait le calcul du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants ?

Le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants varie en fonction du revenu et peut couvrir de 26% à 75% des frais de garde encourus. Pour obtenir un remboursement correspondant à 75%, il faut avoir un revenu familial inférieur à 32 070\$. Pour obtenir un remboursement correspondant à 26% des frais de garde, il faut avoir un revenu familial de 142 915\$ et plus.

La fiscalité est complexe pensez-vous ? Oui et non, lorsqu'on pose les bonnes questions aux bonnes personnes, il est possible de rendre l'exercice rentable.

## Bénévole recherché...

Vous désirez vous impliquer pour mettre vos intérêts, votre expérience et votre temps à profit, tout en rencontrant des gens intéressants? Nous recherchons cette perle rare afin de réaliser des tâches de soutien administratif.

Pour offrir vos services, contactez-nous par courriel à [acef@acefrsq.com](mailto:acef@acefrsq.com) ou par téléphone au 418-835-6633; il nous fera plaisir de vous rencontrer. Voici le profil du poste bénévole que nous désirons combler. Au plaisir de se connaître!

L'équipe de l'ACEF

### Description du poste

- Réception des appels téléphoniques;
- Soutien dans différentes tâches administratives.

### Tâches

#### Réception des appels

- Accueil téléphonique;

#### Tâches administratives

- Assembler des pochettes d'information et autres documents à distribuer lors de la tenue des activités de l'organisme (Éconologis, relayeurs, ateliers, etc.);
- Faire le montage de certains documents et en assurer la disponibilité.

### Horaire

Horaire fixe : lundi et mardi de 8h30 à 16h30, 12 à 14 heures par semaine.

### Aptitudes recherchées

- Apprécier le travail d'équipe;
- Entregent;
- Sens de l'organisation;
- Connaissance de base en informatique (Suite Office, Outlook, etc.).

### Formation

- Expérience de travail en lien avec la description des tâches.

### Avantages

- Travailler avec une équipe sympathique ayant à cœur la réalisation de la mission de l'organisme;
- Rencontrer des gens;
- Participer aux activités sociales et fêtes de l'organisme.

Lien : <http://www.acefrsq.com/>